

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

**L'index est généré avec les paramètres ci-dessous:**

<b>UES :</b>	<b>UES001 - UES001</b>
<b>Sociétés :</b>	<b>01 - MAGNA PT BORDEAUX SAS</b>
	<b>02 - MMT-B</b>
<b>Période :</b>	<b>De 01/2023 à 12/2023</b>
<b>Critère d'analyse :</b>	<b>CSP</b>
<b>Effectifs :</b>	<b>Plus de 250 salariés</b>



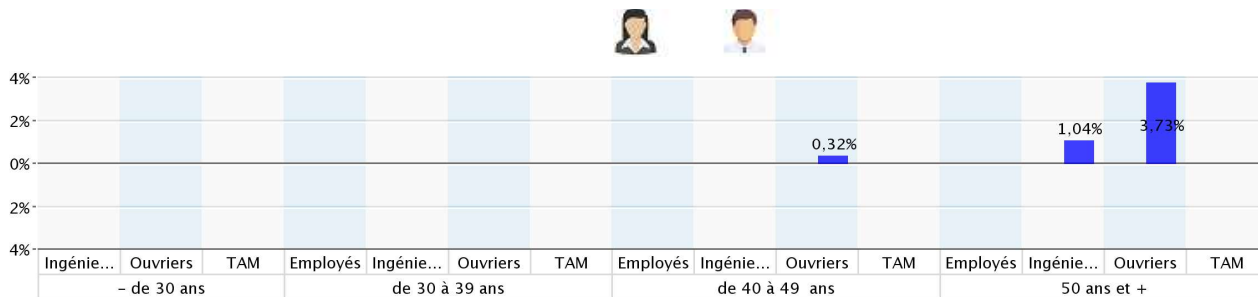
# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

UES : UES001 - UES001  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : plus de 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

81 / 100



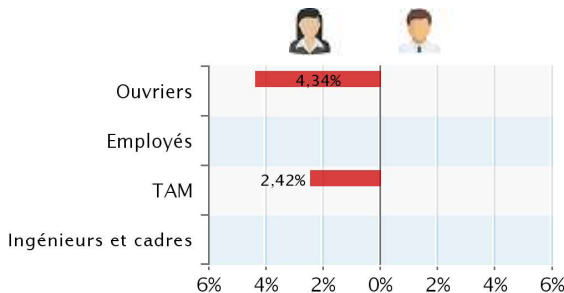
## 1- Ecart de rémunération (40 points)



34

Ecart de rémunération : 523 : 55 Femme ,468 Homme

## 2- Ecart d'augmentations individuelles (20 points)



■ Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

20

Ecart d'augmentations individuelles : 589 : 61 Femme ,528 Homme

## 3- Ecart de promotions (15 points)



■ Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

15

Ecart de promotions : 589 : 61 Femme ,528 Homme

## 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

0

## 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



0

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 1

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

UES : UES001 - UES001  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : plus de 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents :	4 CSP
Seuil de pertinence associé :	5,00%

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Employés	50 ans et +		35 215			2	5	0		0,00%
	de 40 à 49 ans					1	1	0		0,00%
	de 30 à 39 ans					1		0		0,00%
Ingénieurs et cadres	50 ans et +	58 936	85 172	30,80%	25,80%	4	17	1	21	1,04%
	de 40 à 49 ans	66 615	69 041	3,51%		3	10	1	13	0,00%
	de 30 à 39 ans		60 983			2	5	0		0,00%
	- de 30 ans		41 768			1	3	0		0,00%
Ouvriers	50 ans et +	30 915	35 158	12,07%	7,07%	17	259	1	276	3,73%
	de 40 à 49 ans	27 803	29 846	6,85%	1,85%	9	82	1	91	0,32%
	de 30 à 39 ans	26 054	27 273	4,47%		7	46	1	53	0,00%
	- de 30 ans	25 582	26 363	2,96%		3	34	1	37	0,00%
TAM	50 ans et +		44 349			2	44	0		0,00%
	de 40 à 49 ans	40 212	38 305	-4,98%		9	13	1	22	0,00%
	de 30 à 39 ans	34 794	35 508	2,01%		3	7	1	10	0,00%
	- de 30 ans		35 696			1	8	0		0,00%
ensemble des salariés		29 796,65	36 390,22	18,12%		599			523	5,09%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1
Indicateur d'écart de rémunération (%) :	5,1
Note obtenue sur 40 :	34

UES : UES001 - UES001

Période : de 01/2023 à 12/2023

Effectifs : plus de 250 salariés

Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Catégories de postes équivalents : **4 CSP**

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés)		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Ouvriers	22,2%	16,6%	-5,6%	36	421	1	457	-4,34%
Employés	50,0%	0,0%	-50,0%	4	6	0		0,00%
TAM	40,0%	23,6%	-16,4%	15	72	1	87	-2,42%
Ingénieurs et cadres	40,0%	40,0%	0,0%	10	35	1	45	0,00%
ensemble des salariés	30,8%	18,9%	-11,9%	599			589	-6,76%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :	6,8	Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.
Note obtenue sur 20 :	20	

UES : UES001 - UES001

Période : de 01/2023 à 12/2023

Effectifs : plus de 250 salariés

Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de taux de promotions

Catégories de postes équivalents : 4 CSP

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
Ouvriers	0,0%	0,2%	0,2%	36	421	1	457	0,18%
Employés	0,0%	0,0%	0,0%	4	6	0		0,00%
TAM	0,0%	1,4%	1,4%	15	72	1	87	0,21%
Ingénieurs et cadres	10,0%	5,7%	-4,3%	10	35	1	45	-0,33%
ensemble des salariés	1,5%	0,7%	-0,8%	599			589	0,06%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1
Indicateur d'écart de promotions (points de %) :	0,1
Note obtenue sur 15 :	15

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

UES : UES001 - UES001  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : plus de 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	0	0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) :	INCALCULABLE	Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.
Note obtenue sur 15 :	0	La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

UES : UES001 - UES001  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : plus de 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
<b>ensemble des salariés</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

<b>indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :</b>	<b>1</b>
<b>Note obtenue sur 10 :</b>	<b>0</b>

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.